

Votre prénom, nom  
Adresse  
CP Ville

Nom de l'établissement scolaire  
Madame, Monsieur le Directeur, ou  
Principal, ou Proviseur (son nom)  
Adresse  
CP Ville

À (votre ville), le (date)

**Objet : portes ouvertes sur l'éducation sexuelle**

Lettre recommandée n° AR : .....

Madame, Monsieur le Directeur, Principal, ou Proviseur,

Monsieur Blanquer (Ministre de l'Education nationale) et Madame Schiappa (Secrétaire d'Etat) viennent d'annoncer que trois cours d'éducation sexuelle sont instaurés pour nos enfants dès cette année scolaire 2018/2019 dans les écoles, les collèges et les lycées.

Jean-Michel Blanquer s'est chargé d'envoyer une lettre aux recteurs de toutes les académies de France **pour instaurer, trois séances d'éducation sexuelle cette année. Précisément, la loi Aubry de 2001 en prévoit au minimum trois (art. L312-16 du code de l'éducation).**

Cette loi jusqu'à présent n'était heureusement guère appliquée.  
Le gouvernement entend désormais veiller à l'application générale de la loi Aubry de 2001.  
Cette généralisation de l'éducation sexuelle à l'école est un grave dysfonctionnement. L'école n'est pas, pour nos enfants, un institut de sexologie.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir répondre aux trois questions suivantes. Je vous prie également de satisfaire à ma demande légitime d'assister avec un ou deux parents autonomes à ces séances d'éducation sexuelle qui auront lieu cette année.

Voici mes trois questions :

- Quelles sont les dates prévues pour ces séances d'éducation sexuelle dans l'école de nos enfants, et les niveaux concernés ?
- Quelles sont les noms des intervenants extérieurs et le nom de leurs associations ainsi que leurs numéros d'agrément ?
- Quel est le contenu des programmes de ces trois séances pour l'école de nos enfants ?

En conclusion, je vous renouvelle ma demande :

Je souhaite (Nous souhaitons) être présent(s) au titre d'observateur(s) au cours de ces séances. C'est pourquoi je vous demande (**nous vous demandons**) **que deux parents de chaque classe (non engagés dans la FCPE ou les PEEP) soient présents à chacune de ces séances.**

Ceci dit, dans le cadre des textes en vigueur qui reconnaissent aux parents le droit d'être tenus informés par l'école : « *les parents font partie intégrante de la communauté éducative scolaire* ». D'après les textes, en effet, « *la coéducation doit se concrétiser par **une participation accrue des parents à l'action éducative (...)*** ».

<http://www.education.gouv.fr/cid50506/les-parents-a-l-ecole.html>

Grâce au lien ci-dessus, vous vérifierez que l'Education Nationale prévoit « *d'ouvrir les portes de l'école pour redynamiser le dialogue avec les parents.* »

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir respecter les textes concernant le droit des parents à l'école et d'organiser à chaque séance d'éducation sexuelle des portes ouvertes aux parents.

C'est dans cet esprit que je (nous) vous demande (demandons) de bien vouloir répondre à mes (nos) questions et de répondre favorablement à ma (notre) demande.

J'attends (Nous attendons) votre réponse par retour de courrier dans à l'adresse suivante :  
.....

Pour une école transparente, l'organisation de portes ouvertes **sur chaque séance** d'éducation sexuelle est indispensable.

Veillez croire Madame, Monsieur le Directeur ou Principal ou Proviseur, en mes sentiments respectueux.

Votre prénom, nom.

Signature